

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Organisme / Société :

Nom du Dirigeant :

Fonction :

La société sera représentée au sein de FACE par :

Qualité :

Adresse :

Téléphone : / / / / Fax : / / / / E-Mail :

Date de création :

Code NAF :

Activité principale :

Nombre de salariés dans le Gard :

■ Cotisation au titre de l'entreprise → Après déduction fiscale

- De 0 à 9 salariés : 150 € → 60 €
- De 10 à 49 salariés : 350 € → 140 €
- De 50 à 99 salariés : 600 € → 240 €
- De 100 à 499 salariés : 1000 € → 400 €
- De 500 à 999 salariés : 1500 € → 600 €
- 1000 salariés et plus : 2000 € → 800 €
- Partenaires autres : 150 € → 60 €

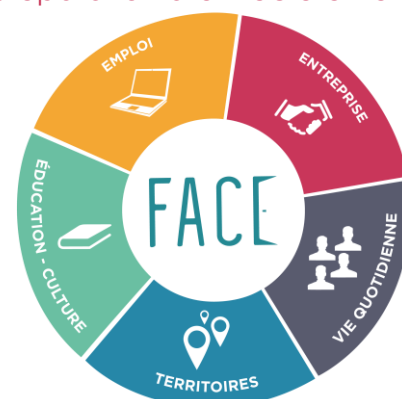
■ Don/mécénat au titre de l'entreprise (sans montant minimum) :

A noter :

Conformément à la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat aux associations et fondations et conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, le montant de votre cotisation annuelle ou de votre don ouvre droit à une réduction d'impôts égale à 60% du montant attribué à l'association pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés. Si vous souhaitez bénéficier de cette réduction fiscale, votre chèque doit être libellé à l'ordre de la Fondation Agir contre l'Exclusion FACE, fondation reconnue d'utilité publique. Cf document joint

Je souhaite bénéficier/ participer aux actions suivantes (** : nouveauté 2020)

- MANAGEMENT DE LA DIVERSITE (formations et sensibilisations inter ou intra-entreprises à la non-discrimination)
- SENSIBILISATION A L'INTERCULTURALITE (public migrant)
- ** SENSIBILISATION A L'EGALITE PROFESSIONNELLE
- Plan d'action FACE pour l'égalité de traitement (accompagnement au Label Diversité ou au label Lucie)
- CHARTE ENTREPRISES INCLUSIVES (ANCIENNEMENT CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS)
- IMMERSIONS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE (découverte métiers, préparation d'un recrutement)
- CARREFOUR RH
- PARRAINAGE JEUNES DIPLÔMES
- PARRAINAGE DE SENIORS
- PARRAINAGE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES
- FACENERGIE SPORT
- PROFILIERES
- JEUDIS DE L'EMPLOI (simulations entretiens)
- ANIMATION D'ATELIERS ET/OU PRESENTATION DE METIERS POUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI (préciser thématique :)
- OUVERTURE AU MONDE DE L'ENTREPRISE (présentation des métiers aux collégiens)
- FACILITER L'ACCUEIL DE STAGIAIRES DE 3^{ème} (stage découverte/observation)
- LES RENCONTRES POUR LA REUSSITE (forum métiers)
- JURYS DE RETOUR DE STAGE
- VISITE D'ENTREPRISE
- PROJET TEKNIK (promotion des métiers de l'industrie)
- **PARTICIPATION A LA DEFINITION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE FACE GARD 2020-2023 :
 - GROUPE DE TRAVAIL ENTREPRISE
 - GROUPE DE TRAVAIL EMPLOI
 - GROUPE DE TRAVAIL EDUCATION
- MISE A DISPOSITION POSSIBLE DE SALLES POUR LES MANIFESTATIONS DE FACE GARD (préciser la capacité d'accueil svp) :
- AUTRES :



Merci de renvoyer cette fiche accompagnée de votre règlement à : **FACE Gard - 32, rue Robert Mallet Stevens - Bâtiment K - 30 900 NIMES**

Montant de l'adhésion : /___/___/___/___/ euros

Par ce présent bulletin d'adhésion, j'adhère à FACE Gard pour l'année 2020.

J'ai pris connaissance de la charte et je l'ai signée.

Date

Signature

Nom du signataire :

Forum Ville active
32 rue Robert Mallet Stevens, Bât. K, 2^{ème} étage
30 900 NIMES
09 52 07 18 37
face.gard@fondationface.org

www.fondationface.org

Dons dans le cadre du mécénat social

Conformément à la loi du 1^{er} Août 2003 relative au mécénat aux associations et fondations et conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts

L'entreprise :, membre du club **FACE GARD**, représentée par
.....décide conformément à la loi du 1er Août 2003 relative au mécénat aux associations et fondations et aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, d'apporter son soutien aux actions de lutte contre l'exclusion du réseau FACE sous la forme d'un don financier de (en chiffre).....€ (en lettres)
.....euros, à la **Fondation FACE**, Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 18 février 1994 paru au journal officiel du 20 février 1994.

Ce don doit être **entièrement consacré** au club local agréé **FACE GARD** pour la consolidation de son action locale.

La Fondation enregistrera ce don dans sa comptabilité sous la forme d'un apport aux fonds associatif sans droit de reprise et en **affectera la totalité au club désigné par l'entreprise** donatrice sous forme d'un apport au fonds associatif sans droit de reprise, (compte 1024).

En contrepartie, FACE National fournira à l'entreprise donatrice le reçu dons aux œuvres, (imprimé CERFA N° 11580.02), nécessaire à la déclaration de don dans le cadre de la déclaration d'impôt sur les sociétés. Il est rappelé que conformément à loi du 1er Août 2003, et à l'article 238 bis du code général des impôts : « *ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 60% de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés au profit :.... Des fondations reconnues d'utilité publique.....* »

Fait en 3 exemplaires le à.....

Le Représentant de l'Entreprise

Charte des dirigeants d'entreprises membres de FACE Gard

L'exclusion permanente d'une partie de nos concitoyens est inacceptable. Depuis 1993, FACE, créé avec des entreprises, combat cette exclusion, sous toutes ses formes en agissant concrètement pour rétablir dans leurs droits fondamentaux ceux qui en sont privés. FACE défend les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et d'égalité des chances.

Elle contribue à l'évolution positive des relations des entreprises avec leur environnement. Dans cette perspective, conscients des intérêts à long terme de nos entreprises, et du rôle déterminant que nous avons dans la société pour la prévention et la lutte contre l'exclusion, nous nous engageons à entreprendre avec FACE, dans le cadre de nos clubs locaux d'entreprises, des actions durables

■ Principes d'action

Nous respectons les principes d'actions suivants :

Agir avec et aux côtés de tous ceux qui agissent contre les exclusions :

- en facilitant leurs actions par l'apport de nos compétences et de nos moyens,
- en concevant et en impulsant des projets fédérateurs sur lesquels ils pourront se mobiliser,
- en favorisant les échanges et les synergies entre acteurs, dans un souci d'intérêt partagé

Agir sur toutes les causes des exclusions :

Au sein de nos entreprises et dans leur environnement, dans le respect de l'identité des personnes et avec le souci de développer leurs capacités d'autonomie et d'intégration.

Agir pour innover et expérimenter :

Des méthodes et des outils de lutte contre les exclusions dans la perspective de les diffuser et de contribuer de la sorte à une transformation des modes d'actions sociaux.

■ Stratégie de l'action

Clubs et réseaux : Nos actions seront portées par nos clubs d'entreprises et relayées par les réseaux FACE : correspondants locaux, présidents de clubs, élus.

Populations et territoires : Nous agissons prioritairement pour des populations et sur des territoires caractérisés par :

- Une forte densité d'exclusion,
- L'existence d'une volonté politique locale de combattre cette exclusion,
- La présence d'entreprises et d'associations prêtes à l'action.

■ Philosophie de l'action

- **Expérimentation** : nous aurons le souci permanent d'innover, d'expérimenter, d'évaluer et de capitaliser nos actions en vue de les diffuser largement.

- **Pérennisation** : nous rechercherons les meilleurs moyens pour gérer, développer et pérenniser les actions durables contribuant ainsi à la consolidation des emplois créés.

- **Communication** : nous ferons connaître nos actions en interne de l'entreprise et à l'externe, avec le souci de valoriser les territoires en difficulté, leurs habitants et les acteurs associatifs locaux avec lesquels nous agissons.

- **Formation** : nous développerons l'axe formation à destination des acteurs afin d'optimiser l'ensemble de nos actions.

Date :

Signature

Nom du signataire :